

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le mercredi 14 avril 2021 à 16h00, salle des associations de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 16h00, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

Présents :

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Membres suppléants :

Pouvoir :

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BIGOURET

1) Compte rendu du comité syndical du 18 mars 2021

Le Maire informe que les délibérations concernant la modification des statuts et l'emprunt pour l'achat de mobilier n'ont pas été prises car le régime de TVA changeait dans ce cas

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

2) Avenants aux marchés de travaux pour la construction du centre de santé

Monsieur le Président présente les avenants demandés dans le cadre de la construction du centre de santé :

Lot n°2 : Gros Œuvre

Titulaire du marché : ORIOL 63 330 ROCHE D AGOUX

N° de marché : 2020/CDS/02

Montant marché initial : 56 000.00 € HT

Montant avenant n°1 : plus-value de 6 463.20 € HT

Nouveau montant de marché : 62 463.20 € HT

Lot n°3 : Ossature bois

Titulaire du marché : SARL FAUGERE chemin des croissettes 63504 ISSOIRE Cedex

N° de marché : 2020/CDS/03

Montant marché initial : 71 773.62 € HT

Montant avenant n°1 : plus-value de 4 930.00 € HT
Nouveau montant de marché : 76 703.62 € HT

Pour ce lot, le Président propose de ne pas signer l'avenant n°1 car l'étude d'exécution d'un montant de 2 900.00 € HT concernant la charpente ossature bois aurait dû être faite par le maître d'œuvre et non à la charge du maître d'ouvrage.

Un courrier en ce sens a été transmis à l'architecte et la réunion de chantier de ce jour, le collaborateur de celle-ci nous a indiqué qu'ils étaient en relation avec le bureau d'étude structure (INGEPOLE) pour régler ce problème.

Un avenant modifié nous sera transmis ultérieurement.

Lot n°5 : Menuiseries extérieures - PVC - Occultation

Titulaire du marché : NAUDON MATHE ZI le Cheix 23300 LA SOUTERRAINE

N° de marché : 2020/CDS/05

Montant marché initial : 43 157.07 € HT

Montant avenant n°1 : moins-value de 8 576.00 € HT

Nouveau montant de marché : 34 581.07 € HT

Lot n°7 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafond

Titulaire du marché : Entreprise GIRAUD Cotes des Granges 23170 CHAMBON SUR VOUEIZE

N° de marché : 2020/CDS/07

Montant marché initial : 32 339.95 € HT

Montant avenant n°1 : moins-value de 2 326.73 € HT

Nouveau montant de marché : 30 013.22 € HT

Montant avenant n°2 : plus-value de 1 076.29 € HT

Nouveau montant de marché : 31 089.51 € HT

Lot n°08 : Revêtement de sols souples et céramiques

Titulaire du marché : SOGEB MAZET 3 et 5 rue Léopold Mazet 03100 MONTLUCON

N° de marché : 2020/CDS/08

Montant marché initial : 21 852.59 € HT

Montant avenant n°1 : moins-value de 719.95 € HT

Nouveau montant de marché : 21 132.64 € HT

Lot n°10 : Electricité

Titulaire du marché : SAS AUBUSSON ELECTRICITE 10 le Mont 23200 AUBUSSON

N° de marché : 2020/CDS/10

Montant marché initial : 22 759.00 € HT

Montant avenant n°1 : plus-value de 579.22 € HT

Nouveau montant de marché : 23 338.22 € HT

VU le code de la commande publique et notamment son article L.2194-1

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération n°16b/2020 en date du 23 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de conclure les avenants pour les lots n° 2, n°5, n°7, n°8 et n°10 à l'exception du lot n°3.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

3) Questions diverses

Monsieur le Président indique que le syndicat :

- A perçu les avances de subventions DETR (54 169.45 €) et DSIL (37 406.40 €)
- A régler une 1^{ère} situation pour l'entreprise ORIOL (lot n°2 - gros œuvre) d'un montant de 24 878.09 €

La séance est levée à 17h00

Le Président,
Alain BUJADOUX,

Le secrétaire,
Jean-Jacques BIGOURET

Les membres